



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 6 (4^{me} année)

Luxembourg, le 30 juin 1948

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 7 juin 1948 modifie l'arrêté grand-ducal du 29 septembre 1947 concernant l'émission de pièces d'argent de 100 fr., 50 fr. et 20 fr.

Une instruction ministérielle du 18 juin 1948 rend disponibles les comptes bloqués qui ne dépassent pas 4000,— francs.

Un arrêté grand-ducal du 26 juin 1948 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 22 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 sur le Crédit Foncier de l'Etat.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Le « Mémorial » N° 36 du 5 juin 1948 publie les résultats du recensement de la population du Grand-Duché qui eut lieu à la date du 31 décembre 1947.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1948 a pour objet la prorogation des délais en matières de marques de fabrique ou de commerce sous séquestre.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un arrêté grand-ducal du 28 mai 1948 règle l'organisation des services extérieurs du Ministère

des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 5 juin 1948 a pour objet la création d'une marque nationale du miel luxembourgeois.

Un arrêté grand-ducal du 7 juin 1948 a pour objet l'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Une circulaire du 3 juin 1948 a pour objet de donner aux administrations communales des directives pour l'organisation de l'enseignement primaire pendant l'année en cours.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 19 juin 1948 proroge la loi du 28 juin 1946, ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, et la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de juin)	85
2) Elections législatives du 6 juin 1948.	
Les Résultats	86
3) Inauguration de la Foire Exposition Nationale et Internationale de Luxembourg	87
4) Visite de la Chambre de Commerce Suisse à Luxembourg	89
5) Conférence BENELUX au Château d'Ardenne	90

	Page
6) L'Union Interparlementaire à Luxembourg	90
7) Déblocage des avoirs luxembourgeois en titres et billets néerlandais	91
8) Publications étrangères sur le Grand-Duché de Luxembourg	91
9) Nouvelles brèves	92
10) Nouvelles de la Cour	92
11) Le Mois à Luxembourg	93

Elections législatives du 6 juin 1948

Les Résultats

I^{re} Circonscription (Sud).

Bulletins trouvés dans l'urne	58.082
Bulletins blancs	1.726
Bulletins nuls	1.250
Bulletins valables	55.106

Nombre électoral: $1.055.560 : (20 + 1) = 50.265$.

Répartition des sièges:

Liste 1 (Groupement patriotique et démocratique):	69.091 : 50.265 = 1 siège.
Liste 2 (Parti Chrétien-Social):	333.282 : 50.265 = 6 sièges.
Liste 3 (Parti Communiste):	193.320 : 50.265 = 3 sièges.
Liste 4 (Parti Ouvrier Socialiste):	459.867 : 50.265 = 9 sièges.

Après la deuxième opération, le siège qui reste à répartir échoit à la liste 3.

Candidats élus et suppléants:

Liste 1.

Osch Alphonse	5.976 (élu)
D ^r Frieden Ferd.	5.833 (suppl.)
Cigrang Fr.	4.010 (suppl.)
Nockels Fr.	3.960 (suppl.)

Liste 2.

Dupong Pierre	23.373 (élu)
D ^r Colling Emile	20.330 (élu)
Rock J.-B.	19.731 (élu)
Hentgen Aloyse	19.205 (élu)
Wirtgen Charles	18.417 (élu)
Margue Nicolas	18.103 (élu)
Kinsch Léon	18.009 (suppl.)
Lommel Joseph	17.413 (suppl.)
Weirich Aloyse	16.065 (suppl.)

Liste 3.

Useldinger A.	12.976 (élu)
Urbany D.	12.038 (élu)
Grandgenet J.	11.790 (élu)
Moes Nic.	10.576 (élu)
Steichen J.	10.353 (suppl.)
Kill J.	9.978 (suppl.)
Bauer G.	9.657 (suppl.)

Liste 4.

Fohrmann J.	29.088 (élu)
Biever Nic.	28.202 (élu)
Bodson V.	27.887 (élu)
Gansen P.	26.403 (élu)
Rasquin M.	26.043 (élu)
Netgen D.	25.223 (élu)
Krier A.	24.724 (élu)
Fandel R.	23.448 (élu)
Clemens M.	22.512 (élu)
Steichen Dom.	21.967 (suppl.)
Schreiner J.	21.950 (suppl.)
Gallion J.	21.593 (suppl.)

II^{me} Circonscription (Est).

Bulletins trouvés dans l'urne	19.813
Bulletins blancs et nuls	1.245
Bulletins valables	18.568

Nombre électoral: $106.538 : (6 + 1) = 15.220$.

Répartition des sièges:

Liste 1 (Groupement patriotique et démocratique):	28.324 : 15.220 = 1 siège.
Liste 2 (Parti Chrétien-Social):	53.690 : 15.220 = 3 sièges.
Liste 3 (Démocrates Luxembourgeois):	2.636 : 15.220 = 0 siège.
Liste 4 (Socialistes Indépendants):	21.888 : 15.220 = 1 siège.

Après la deuxième opération, le siège qui reste à répartir échoit à la liste 1.

Candidats élus et suppléants:

Liste 1.

Schaffner R.	10.232 (élu)
Dr Wagner Ch.	4.920 (élu)
Wiltzius E.	4.274 (suppl.)
Braun V.	3.380 (suppl.)
Welter Jean	2.874 (suppl.)

Liste 3.

Aucun siège.

Liste 2.

Bech Jos.	12.203 (élu)
Dr Speck W.	9.309 (élu)
Leonardy Jos.	8.514 (élu)
Thill Nic.	8.368 (suppl.)
Duhr A.	7.843 (suppl.)
Klein Ad.	7.453 (suppl.)

Liste 4.

Decker O.	6.027 (élu)
Clement H.	4.096 (suppl.)
Rischette Jos.	3.504 (suppl.)
Thorn G.	2.968 (suppl.)

Inauguration de la Foire Exposition Nationale et Internationale de Luxembourg

Le 19 juin 1948, la Foire de Luxembourg ouvrit ses portes. La cérémonie de l'inauguration se déroula au Cercle Municipal en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et de Monseigneur le Prince de Luxembourg.

A 10 heures précises, M. Auguste Schulz, Président-Directeur du Comité de la Foire, salua devant le péristyle du Cercle Leurs Altesses Royales, accompagnées de M^{me} Diderich, Dame d'honneur, et de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour.

A la salle des fêtes, les personnalités suivantes avaient pris place sur la tribune d'honneur: MM. les représentants diplomatiques et consulaires de Belgique, de France, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Italie et de Suisse, les membres du Gouvernement grand-ducal et des personnalités du monde politique et économique.

Après que l'orchestre de Radio-Luxembourg eut interprété l'ouverture de Mignon, M. Lambert Schaus, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, prononça le discours suivant:

«L'inauguration de la Foire Exposition Nationale et Internationale à Luxembourg marque pour notre pays la reprise d'une tradition d'avant-guerre dont les manifestations ont toujours connu un succès remarquable.

Je félicite tout particulièrement les promoteurs de cette intéressante entreprise qui ont pris l'initiative d'organiser, au prix d'énormes efforts, une manifestation qui ne manquera pas de resserrer et de développer toujours davantage les liens qui unissent le Luxembourg à l'économie mondiale et plus particulièrement aux pays de Benelux.

Je salue respectueusement LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince qui, par Leur haute présence à cette inauguration, ont bien voulu marquer à nouveau l'intérêt tout particulier qu'ils daignent porter à l'économie de notre pays. Je les remercie de ce

geste qui est certainement un encouragement précieux pour tous ceux qui se dévouent sans cesse au service de la production nationale.

Je salue et remercie de même les représentants diplomatiques et consulaires des pays amis ici présents. La participation à cette foire de nombreux pays étrangers a permis de donner à cette manifestation un éclat extraordinaire et constitue la preuve tangible de l'interdépendance et de la solidarité de l'économie européenne.

La présente Foire Exposition qui est, pour notre pays, la première manifestation de ce genre depuis la libération, revêt, en raison des circonstances actuelles, une signification toute particulière. Elle est à la fois un bilan et un témoignage.

Les Foires et Expositions apparaissent, en effet, comme les témoins du travail productif des nations et font mieux comprendre et apprécier les efforts considérables entrepris et les résultats acquis depuis la fin des hostilités par tous les pays européens en vue du redressement de leurs économies.

Dans leur ensemble, ces efforts de redressement dépassent dans une certaine mesure le cadre de préoccupations nationales pour aboutir à des plans plus vastes tendant à la restauration de la vie économique européenne.

Malgré les progrès incontestables déjà réalisés, il serait pourtant vain de vouloir se dissimuler ou méconnaître les grandes difficultés d'ordre national et international auxquelles la plupart des secteurs de la production se heurtent encore et les multiples entraves qui s'opposent à un développement harmonieux des échanges commerciaux entre pays.

Le Grand-Duché de Luxembourg est dignement représenté à cette Foire Exposition par une remarquable variété de produits de haute qualité qui soutiennent avantageusement toute comparaison avec les produits exposés par les nations voisines et amies et qui attestent, d'autre part, les grands progrès réalisés par rapport à l'avant-guerre.

Cette constatation est à la fois réconfortante et encourageante pour l'avenir.

La reprise et le développement de notre activité économique ne sont pourtant pas l'effet du hasard. Ils sont dus autant au travail intelligent et assidu des travailleurs et des chefs d'entreprise qu'à la politique économique sage et prévoyante, poursuivie par le Gouvernement au cours des trois dernières années.

A cet égard il ne paraît nullement exagéré de prétendre que le Gouvernement a bien employé les quelques années qui ont suivi la libération. Pour s'en convaincre il suffit de se rappeler la situation économique dans laquelle se trouvait le Luxembourg au moment de la cessation des hostilités.

En rentrant alors dans le pays, le Gouvernement se trouva en présence d'une économie appauvrie et complètement désaxée. Partout, la détresse était grande; les caisses de l'État étaient à peu près vides. Dans presque toutes les grandes entreprises les stocks de matières premières, produits finis et demi-finis avaient disparu. Il en était de même pour un grand nombre d'industries moyennes, dont l'outillage était détruit ou enlevé. La situation du commerce n'était pas meilleure que celle de l'industrie. A défaut de production, le commerce d'exportation était complètement paralysé.

Cette situation, déjà très grave en elle-même, se compliqua par les difficultés administratives et autres sans nombre, auxquelles devait se heurter le réapprovisionnement sur les marchés extérieurs.

L'agriculture n'était pas mieux conditionnée que le commerce et l'industrie, particulièrement à la suite des ravages subis au cours de l'offensive Rundstedt.

Les réseaux routiers et ferroviaires se trouvaient dans un état déplorable après plus de quatre années de trafic intense et sans avoir reçu les soins d'entretien indispensables.

Par bonheur, certains facteurs économiques essentiels, tel l'outillage des grandes entreprises métallurgiques, étaient en état de servir et susceptibles ainsi de faciliter le démarrage de l'économie productrice et de rétablir les facultés d'exportation.

De même, la population active qui, malgré les souffrances endurées et les pertes subies pendant la guerre, avait gardé intact son esprit d'initiative, d'ordre et de persévérance, était prête à se remettre à l'ouvrage. Car le travailleur luxembourgeois ne se laisse pas décourager. A peine délivré de l'horrible oppression, il n'avait qu'une pensée: reconstruire, produire afin de mieux vivre.

D'autre part, grâce à l'aide généreuse de nos alliés, à la collaboration constante de notre partenaire économique la Belgique, grâce à l'esprit d'ordre et de discipline observé par la population luxembourgeoise, le ravitaillement du pays a pu s'organiser avec une rapidité remarquable qui a impressionné tout visiteur étranger.

La politique suivie par le Gouvernement luxembourgeois, tant en matière de ravitaillement qu'au point de vue économique en général, n'était nullement une politique d'austérité ou un dirigisme rigide; c'était une politique de production et de consommation à la fois réaliste, sage et large, fondée, d'une part, sur les ressources économiques disponibles et, d'autre part, sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie des classes laborieuses. Cependant, si, sur le plan de l'approvisionnement et de la consommation, le Gouvernement a pratiqué une politique plus ou moins libre, il s'est vu contraint de suivre, en matière financière et monétaire, une politique rigide, voire impopulaire, afin d'assurer progressivement l'assainissement monétaire et l'équilibre budgétaire.

Grâce aux mesures énergiques prises en matière monétaire au lendemain de la libération, le Gouvernement a réussi à résorber immédiatement une partie de l'inflation monétaire créée par l'occupant et à éviter ainsi des répercussions fâcheuses sur le niveau des prix et des salaires.

Après avoir écarté tout danger monétaire, le Gouvernement procéda systématiquement et par étapes au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Faut-il rappeler que longtemps avant la guerre, grâce à la politique à la fois prudente et habile de son Ministre des Finances, le pays jouissait d'une situation financière particulièrement favorable? Depuis 1927, l'équilibre budgétaire était devenu quasi traditionnel. Cette situation extrêmement avantageuse fut totalement anéantie par quatre années de guerre.

Au moment de la libération, le Gouvernement eut à faire face à d'énormes difficultés budgétaires, alors que les rentrées fiscales étaient quasi inexistantes, d'où, depuis 1945, une suite de déficits budgétaires. Dès lors, les efforts du Gouvernement sont sans cesse tendus vers la réduction progressive des déficits et il est réconfortant de constater qu'il a obtenu des résultats très satisfaisants grâce à la compression énergétique des frais d'administration et à l'accroissement des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires. Tâche assurément fort lourde à un moment où les fonctions administratives de l'État et l'œuvre de reconstruction exigent sans cesse des dépenses considérables et presque incompressibles, excluant parfois même toute prévision budgétaire.

Le Gouvernement ne prétend pas avoir achevé complètement son œuvre d'assainissement financier. Mais il est incontestable que les résultats obtenus jusqu'à présent justifient pleinement les sacrifices considérables qu'il a exigés des contribuables: le déficit budgétaire est ramené de 1,7 milliard en 1946 à 402 millions en 1948, et notre monnaie est stable.

C'est là un fait qui marque nettement la tendance vers la normalisation de nos finances publiques, élément essentiel de la restauration économique du pays.

A l'heure actuelle, le niveau de notre production sidérurgique dépasse celui des dernières années d'avant-guerre; celui des industries

moyennes est également en progression grâce surtout aux efforts incessants de notre classe laborieuse et à la clairvoyance de nos chefs d'entreprise. Le chômage est inexistant et le standing de vie en général est plus élevé que celui de maints pays voisins.

Le Gouvernement cherche par tous les moyens, et en accord avec son partenaire économique la Belgique, à développer le commerce extérieur et à l'orienter autant que possible vers les pays à devises fortes.

D'ores et déjà il envisage la solution des problèmes économiques dans l'esprit de Benelux et collabore, à cet égard, très activement avec les Gouvernements belge et néerlandais.

Quant au marché intérieur, il est réconfortant de constater qu'il se normalise de plus en plus et que l'intervention de l'Etat y est réduite au strict minimum. En effet, le rétablissement progressif de l'équilibre entre l'offre et la demande a permis de lever la plupart des prescriptions en matière de prix et de ravitaillement nécessaires à une époque de pénurie et d'économie forcée.

Partout, le Gouvernement veut, dans toute la mesure du possible, affranchir le commerce et l'industrie des entraves officielles et administratives et faire jouer le principe de la libre concurrence, véritable ferment de tout progrès économique. Et ainsi, dans tous les domaines de la vie économique, dans le commerce, dans l'artisanat et l'industrie, la liberté est en train de reprendre ses droits, liberté que nous venons d'inscrire en termes formels dans notre Constitution.

Toutefois, sans l'union de tous les efforts individuels elle ne sera qu'un vain mot. Car c'est en collaborant entre nous de plus en plus étroitement que nous surmonterons plus aisément les obstacles qui se dressent encore devant nous. L'esprit d'entraide, de solidarité et de coopéra-

tion doit être à la base de notre politique agricole, industrielle et commerciale.

La solution de nos difficultés présentes, la restauration économique complète de notre petite patrie en dépendent.

Unissons-nous donc pour que les efforts déployés au cours de ces trois années de paix n'aient pas été vains. »

M. Emile Hamilius, bourgmestre de la Capitale, remercia Leurs Altesses Royales de la sollicitude qu'Elles ont témoignée aux intérêts économiques du pays et de l'hommage que Leur présence à l'inauguration de la Foire rendit aux organisateurs et aux réalisateurs de cette brillante manifestation nationale. A son tour, l'orateur exprima son admiration aux dirigeants de la Foire et termina en souhaitant une cordiale bienvenue aux exposants et aux visiteurs étrangers.

M. Fernand Lœsch, président de l'Office Luxembourgeois de Tourisme, analysa surtout l'apport considérable et précieux que la Foire pourra contribuer à la cause du tourisme luxembourgeois.

Enfin, M. Auguste Schulz pria Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de couper le ruban symbolique que Lui présentèrent deux jeunes filles.

Après ce geste symbolique qui inaugura officiellement la Foire de Luxembourg, Leurs Altesses Royales et les personnalités invitées visitèrent les stands qui se trouvaient au Cercle Municipal.

La Foire resta ouverte jusqu'au 4 juillet et connut un très grand succès. L'affluence des visiteurs indigènes et étrangers fut particulièrement intense le dimanche, 27 juillet — Jour de la Paysannerie — et le jour de la clôture qui vit se dérouler dans les rues de la ville un intéressant cortège folklorique auquel participèrent des groupes belges et luxembourgeois.

Visite de la Chambre de Commerce Suisse à Luxembourg

Du 10 au 12 juin 1948, une délégation de la Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg visita notre pays. Venant de Bruxelles — où la Chambre de Commerce a son siège — la délégation était composée de MM. Jean Hegelbach, président; Jean Robert, vice-président; Adolphe Ryner, trésorier; Charles Wartenweiler, secrétaire; Aurèle Doriot et Ernest Meyer, membres; Jean-Claude Montandon, secrétaire général. S. Exc. M. Edouard Lardy, Ministre de Suisse pour la Belgique et le Luxembourg, accompagnait la délégation.

A l'occasion de cette visite — la première depuis la fin de la guerre —, diverses manifestations ont de nouveau témoigné des relations excellentes entre la Suisse et le Luxembourg.

Le jeudi, 10 juin, la Chambre de Commerce Suisse offrit un dîner dans les salons de l'Hôtel Brasseur. Parmi les invités on remarqua notamment S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, président du Gouvernement, MM. les Ministres Joseph Bech et Lambert Schaus, M. Emile Reuter, président de la Chambre des Députés, et M. Frédéric Muller, Consul de Suisse à Luxembourg.

Au dessert, S. Exc. M. Lardy porta un toast au bonheur de la famille grand-ducale et à la prospérité du Grand-Duché.

A son tour, M. le Ministre d'Etat toasta au Président de la Confédération Helvétique et au bien-être du peuple suisse.

Dans un grand discours, M. Hegelbach analysa les relations commerciales entre les deux pays qui n'ont cessé de s'intensifier depuis la fin de la guerre.

Répondant au président de la Chambre de Commerce Suisse, M. Léon Laval, vice-président de la Chambre de Commerce à Luxembourg, releva que ce sont justement la Suisse et l'Union économique belgo-luxembourgeoise qui se distinguent par leur saine situation économique dans l'ensemble plus ou moins chaotique de l'Europe d'après-guerre.

M. Frédéric Muller, Consul de Suisse à Luxembourg, se fit l'interprète de l'amitié sincère qui s'est formée entre les peuples suisse et luxembourgeois.

La journée du 11 juin était consacrée à une visite de l'usine métallurgique des ARBED à Belval et des caves de Grevenmacher.

Le samedi, 12 juin, la délégation suisse déposa une gerbe au Monument du Souvenir. — A 10 heures, les hôtes suisses rendirent une visite de courtoisie à l'Hôtel de la Chambre de Commerce, 8, avenue de l'Arsenal, où ils furent reçus par M. Léon Laval. — A 11 heures, la délégation prit contact avec les représentants des firmes suisses domiciliées au Grand-Duché, en présence de représentants de la Chambre de Commerce luxembourgeoise et de la Fédération des Commerçants. — A 13 heures, le Gouvernement grand-ducal offrit un déjeuner.

Dans le courant de l'après-midi, les représentants de la Chambre de Commerce Suisse retournèrent à Bruxelles.

Conférence BENELUX au Château d'Ardenne

Les Ministres hollandais, luxembourgeois et belges se sont réunis au Château d'Ardenne les 7 et 8 juin 1948. Ils ont arrêté les mesures qui doivent être prises pour permettre la création rapide d'une Union économique entre les Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Ils estiment que moyennant la réalisation de ces mesures l'Union pourra être effective le 1^{er} janvier 1950.

Les Ministres se rencontreront au plus tard le mois de janvier prochain, afin d'examiner les résultats obtenus à la suite des mesures prises.

Le Luxembourg était représenté à la conférence du Château d'Ardenne par MM. les Ministres Dupong, Bech, Margue et Lambert Schaus.

L'Union Interparlementaire à Luxembourg

A Luxembourg, la troisième conférence de l'Union interparlementaire s'est ouverte à la Chambre des Députés samedi après-midi, 19 juin 1948, sous la présidence de M. Reuter, président de la Chambre. Les allocutions ont été prononcées par MM. Reuter, Carton de Wiart et van der Goes van Naters.

Les délégués ont ensuite entrepris la discussion de la question des prix et salaires.

Le rapporteur M. De Smet (Belgique) a préconisé le retour à la liberté en supprimant l'économie dirigée.

M. Nederhorst (Pays-Bas) n'a pu se ranger à ce point de vue étant donné que selon lui une direction mitigée de l'économie sera toujours nécessaire en Hollande.

M. Hentgen (Luxembourg) considère qu'une solution du problème névralgique des prix et salaires doit surtout être recherchée en Belgique et en Hollande, car l'ouvrier luxembourgeois jouit d'un standing de vie supérieur. Il ne peut être question pour le Luxembourg de faire machine arrière.

L'Union interparlementaire belgo-hollando-luxembourgeoise a continué, dimanche matin, la discussion des rapports sur les prix et salaires de l'Union économique.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité disant que les économies néerlandaise, d'une part, et belgo-luxembourgeoise, d'autre part, ne doivent pas être traitées comme des économies entièrement complémentaires. Les trois pays doivent être maintenus parmi les grandes conglomérations économiques du monde, et Benelux doit être considéré comme le premier pas vers une Union économique plus large de toute l'Europe occidentale.

Benelux, poursuit la résolution, postule la convertibilité de la monnaie, la suppression des entraves à la libre circulation des marchandises et des services. Elle estime qu'il y a place pour une égale grande prospérité des ports des deux pays. Elle regrette que les gouvernements ne soient pas plus avisés lorsqu'ils prennent des mesures susceptibles d'aggraver les obstacles à la réalisation rigide des objectifs de Benelux.

Elle déclare qu'il est indispensable dès à présent d'intensifier les échanges commerciaux entre les pays de Benelux, que le règlement des questions en suspens dépend de la solution d'un problème plus important: celui du rééquipement des Pays-Bas et de la saturation de son marché intérieur, ce qui ne paraît possible que dans le cadre du plan Marshall ou d'une autre aide américaine.

Déblochage des avoirs luxembourgeois en titres et billets néerlandais

Un accord de déblochage a été conclu entre le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg à la date du 8 juin 1948. Le même accord règle les graves difficultés surgies à propos de la validation des avoirs en banque et des titres hollandais acquis par des ressortissants luxembourgeois dans la période du 1^{er} avril 1941 au 10 septembre 1944. Les conditions ob-

tenues du Gouvernement néerlandais permettent une validation à 90 % des avoirs et titres obtenus de bonne foi par des particuliers, ressortissants luxembourgeois. La validation des avoirs des établissements de crédit et des sociétés anonymes se fera suivant une échelle spéciale. Les revenus et dividendes sont acquis aux intéressés à partir du 1^{er} août 1947.

Publications étrangères sur le Grand-Duché de Luxembourg

La « Revue Française de l'Elite » a consacré une partie importante de son numéro 9 au Grand-Duché de Luxembourg. Les articles suivants y figurent: « Présence de la France », préface par Pierre Frieden, directeur de la Bibliothèque Nationale; Message de M. Robert Schuman, président du Conseil des Ministres Français; Lettre de M. Lambert Schaus, Ministre des Affaires Economiques; « La France et le Luxembourg depuis dix siècles », par Edouard Probst, professeur au Lycée de Garçons de Luxembourg; « Le vitrail au pays de Luxembourg », par Willy Gilson; « Deux artistes luxembourgeois: Joseph Kutter et Gustave Trémont », par Joseph Petit, professeur, attaché de presse au Ministère d'Etat; « L'économie luxembourgeoise », par Carlo Hemmer, secrétaire général de la Fédération des Industriels Luxembourgeois; « Le Visage du Luxembourg », par Marcel Noppeney, président de la Société Luxembourgeoise des Ecrivains de langue française; « Comment un petit pays résista de 1940 à 1944 », par Christian Calmes, avocat, secrétaire de Légation; « Les Luxembourgeois combattants dans l'armée française », par le Capitaine Aloyse-J. Schiltz. Le texte est richement illustré par une photo de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, une reproduction hors-texte en couleurs d'une miniature tirée d'un graduel d'Echternach, par des projets pour vitraux d'art par Emile et Joseph Probst, des reproductions d'œuvres de Kutter, Trémont et de S. A. R. la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg.

A cause de sa très haute valeur pour notre pays, nous reproduisons ci-après in extenso le message de Monsieur le Président du Conseil des Ministres de France:

« Né moi-même à Luxembourg, y ayant bénéficié d'un enseignement primaire et secondaire qui est demeuré la base de ma formation intellectuelle et spirituelle, représentant depuis vingt-neuf ans d'un département français limitrophe du Grand-Duché, me souvenant, enfin, de tant d'amitiés précieuses, je félicite la « Revue Fran-

çaise » de son initiative, qui contribuera à mieux faire connaître et apprécier ce pays si riche en ressources matérielles et morales.

Il est devenu un facteur important dans l'organisation de l'Europe et de la paix. Tous les Français doivent lui en savoir gré.

La similitude de notre culture et de notre destin en face des mêmes périls empêche désormais les frontières d'être une barrière qui isole et qui paralyse. Comme les personnes, les nations apprennent à vivre en commun, à mettre en commun leurs activités pacifiques et productrices, dans le libre épanouissement de leurs vertus propres. »

signé: Schuman,

Président du Conseil des Ministres
de France.

Le 2 juillet 1948, le journal anversois « La Métropole » a publié un numéro spécial sur le Luxembourg. Le numéro qui est illustré comporte les articles suivants: Message de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, président du Gouvernement; « Un peuple héroïque », par Stéphane Lenke; « L'importance industrielle du Grand-Duché de Luxembourg », par M. Lamb. Schaus, Ministre des Affaires Economiques; « L'agriculture luxembourgeoise et Benelux », par M. Nicolas Margue, Ministre de l'Education nationale et de l'Agriculture; Adresse à « La Métropole » de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat; Message de S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles; Message de S. Exc. M. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg; « Le mouvement coopératif agricole dans le Grand-Duché de Luxembourg », par Pierre Ludwig, directeur de la Fédération des Associations Agricoles de Luxembourg; « Le génie de la race », par Louis Sargent; « L'importance économique du tourisme au Grand-Duché de Luxembourg », par M. Jérôme Anders, conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Economiques; « Paysages Luxembourgeois », par le professeur Joseph Petit, attaché de presse au Ministère d'Etat; « La Sidérurgie Luxembour-

geoise; Panorama de l'économie luxembourgeoise », par Jules Hayot, directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois; « Ici ... Radio-Luxembourg », par Stéphane Lenke; « Les vins de la Moselle luxembourgeoise », par Erny Wiltzius, président des Associations Viticoles du Grand-Duché; « La grande vogue de la marque

nationale des vins luxembourgeois », par Joseph Faber, commissaire de district, délégué du Gouvernement pour les affaires viticoles; « La viticulture luxembourgeoise », par Nicolas Kieffer, directeur de la station viticole de l'Etat de Remich; « L'exportation des vins luxembourgeois vers la Belgique » (statistique).

Nouvelles brèves

Les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois ont marqué leur accord sur le rapport contenant les recommandations communes adoptées à la suite des discussions officielles sur l'Allemagne qui se sont déroulées à Londres entre les représentants de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des trois pays de Benelux.

*

Les Gouvernements de l'Inde et du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé d'établir des relations diplomatiques, exprimant ainsi l'espoir que les relations d'amitié existant déjà entre eux seront à l'avenir fortifiées pour leur bénéfice mutuel.

*

Pour assister aux manifestations du 50^e anniversaire du chemin de fer du Bas Congo, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et S. Exc. M. Robert Als, Ministre

de Luxembourg à Bruxelles, se sont rendus à Léopoldville, le 22 juin 1948.

*

A l'occasion de la signature de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, les distinctions honorifiques suivantes ont été décernées aux personnalités belges: la Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne à M. Camille Huysmans, Ministre de l'Instruction Publique, la plaque de Grand Officier du même ordre à M. Julien Kuypers, secrétaire général du Ministère de l'Instruction Publique, et la Croix d'Officier du même ordre à M. Gaspard Verecken, chef du Service des Relations Extérieures.

*

A Anvers, une Chambre de Commerce belgo-luxembourgo-allemande a été créée le 24 juin 1948. Le Luxembourg est représenté au sein de la Chambre par M. Paul Weber, délégué de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Nouvelles de la Cour

Le 1^{er} juin 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Mohamed Hosny Omar Bey, Ministre d'Egypte, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 19 juin 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Right Honourable the Viscount Jowitt, Lord Chancellor, en présence de M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice, et de M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires a. i. de Grande-Bretagne.

*

A l'occasion du 50^e anniversaire de l'inauguration du chemin de fer du Bas Congo, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a décerné la plaque de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne

de Chêne à M. Biermans-Lapotre, ingénieur, pionnier du chemin de fer du Bas Congo.

*

Le 27 juin 1948, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de S. Exc. M. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique, le Colonel Defraiteur, Ministre de la Défense Nationale de Belgique, le Lt.-Général Piron, Commandant en Chef des troupes d'occupation belges en Allemagne, et une délégation de l'Union des Fraternelles des Anciens Combattants de Belgique, conduite par le Lt.-Général van Strydonck de Burkel.

A cette occasion, Son Altesse Royale a remis, au nom de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne à M. le Ministre Defraiteur et ceux de Grand-Croix de l'Ordre d'Adolphe de Nassau au Lt.-Général Piron.

Le Mois à Luxembourg

3 juin: Le Ministère de l'Education Nationale reçoit la visite de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine.

6 juin: Dernière étape du « Tour de Luxembourg 1948 », organisé du 3 au 6 juin par les « Nouvelles sportives ». Le Luxembourgeois Goldschmit est vainqueur du « Tour ».

A Mondorf-les-Bains, congrès annuel de la « Société Internationale d'Hydrologie », auquel prennent part une soixantaine de médecins venus des pays de l'Europe occidentale et de la Tchécoslovaquie.

9 juin: A la salle des séances de l'Hôtel de Ville, conférence de M. A. Haulot, Commissaire Général du Tourisme de Belgique, sur les villes d'art et le tourisme en Belgique, organisée par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Ville de Luxembourg, sous le patronage de l'Office Luxembourgeois de Tourisme et de l'Union Royale Belge. La conférence est illustrée de films.

10 juin: A l'occasion de l'anniversaire de S. M. le Roi d'Angleterre, M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Luxembourg, reçoit à la Légation. La veille, la musique de la Garde Grand-Ducale avait donné à la Place d'Armes un concert de musique anglaise.

A l'Hôtel Brasseur, M. Hegelbach, Président de la Chambre de Commerce Suisse pour la Belgique et le Luxembourg, préside un banquet auquel assistent S. Exc. M. Lardy, Ministre de Suisse à Luxembourg, M. Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Dupong, Ministre d'Etat, MM. les Ministres Bech et Lambert Schaus, M. Muller, Consul de Suisse à Luxembourg, et d'autres personnalités suisses et luxembourgeoises.

Au Cinéma Marivaux, les « Amitiés Françaises » organisent une soirée de gala au profit de la Maison de Victor Hugo à Vian-den. L'actrice française Annabella, héroïne du film « Eternel Conflit » qui est projeté au cours de la soirée, est personnellement présente.

19 juin: Inauguration officielle de la Foire Exposition Nationale et Internationale de Luxembourg.

Du 19 au 21 juin, troisième conférence de l'Union interparlementaire Benelux. M. Carton de Wiart est à la tête de la délégation

belge et M. van der Goes van Naters est président de la délégation hollandaise. Les séances de travail de la conférence qui ont lieu à la Chambre des Députés sont présidées par M. E. Reuter, Président de la Chambre des Députés.

26 juin: L'U. F. A. C. (L'Union des Fraternelles des Anciens Combattants de Belgique) et la Fédération Luxembourgeoise des Anciens Combattants des deux Guerres organisent à Luxembourg, les 26, 27 et 28 juin, une importante manifestation d'amitié belgo-luxembourgeoise. Un comité d'honneur a été constitué dans les deux pays sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Le programme des manifestations prévoit pour le samedi un grand concert symphonique au Théâtre Municipal et un concert public à la Place d'Armes, donnés par la Musique du 1^{er} Guides; pour le dimanche, un service solennel en la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire des anciens combattants luxembourgeois et belges morts pour la Patrie, un défilé à travers la ville et un banquet à l'Hôtel Métropole-Bourse. La cérémonie patriotique qui a lieu à la Place Guillaume est honorée de la présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Le Colonel B. E. M. Defraiteur, Ministre de la Défense Nationale de Belgique, et le Lieutenant-Général Chevalier van Strydonck de Burkel, Président de l'U. F. A. C. 1940-1945, y assistent. Au cours des manifestations, des distinctions honorifiques sont décernées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, par le Colonel B. E. M. Defraiteur, Ministre de la Défense Nationale de Belgique, par le Général Piron qui était venu d'Allemagne au cours de la journée du dimanche pour assister aux cérémonies des anciens combattants, et par le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

Invitée par la British-Luxembourg Society et le comité organisateur de la Foire Exposition Nationale et Internationale, la musique militaire anglaise des Gordon Highlanders arrive à Luxembourg. Elle donne des concerts dans différentes localités du pays et le mardi, 29 juin, elle est reçue officiellement au Palais Municipal. Le soir de la même journée, les Gordon Highlanders donnent un concert à la Place d'Armes.